



Gestion des conventions de stage : Procédure

Taxibrousse sert d'intermédiaire entre les Universités/Hautes Ecoles belges et les autorités sénégalaises (secteur santé – enseignement...) ainsi que les milieux de stages et référents sénégalais :

- Taxibrousse propose l'offre de stages et sélectionne avec l'étudiant(e) le(s) stage(s) approprié(s) aux objectifs = idéalement 4 à 6 mois avant départ prévu !!!
- **Après validation du projet par l'institution d'enseignement et engagement de l'étudiant(e) envers l'association** (formulaire signé + paiement inscription), Taxibrousse introduit la (les) demandes de stages et obtient un(des) accord(s) de principe.
- **Vu l'impossibilité d'obtenir des signatures sénégalaises avant le début effectif des stages, Taxibrousse signe avec les institutions d'enseignement et l'étudiant(e), une pré-convention** qui fait état des démarches entreprises dans les terrains de stages sénégalais et stipule que la convention proprement dite sera signée sur place et transmise à l'institut d'enseignement par l'étudiant dans les meilleurs délais.
- **L'étudiant(e) doit prévoir de partir au Sénégal avec la(les) convention(s) signée(s) par l'institut d'enseignement : une convention par terrain de stage prévu** (3 exemplaires : institut d'enseignement – étudiant(e) – institution d'accueil) **+ une convention vierge** au cas où un changement de lieu de stage devait avoir lieu.

Rque : il doit être bien stipulé que l'étudiant(e) est couvert par l'assurance de l'institut d'enseignement pour tout accident survenant de par sa faute à des tiers et/ou objets confiés ainsi que pour les accidents éventuels le (ou la) concernant

- **Les conventions sont présentées à l'institution d'accueil le premier jour de stage** et sont récupérées par l'étudiant(e)... dans des délais variables !!! Taxibrousse veille cependant au bon suivi des démarches, afin que l'étudiant(e) puisse transmettre au plus vite les documents à l'institut d'enseignement.